



**Cabinet Maîtres François NYAMOYA
& Gorette NDUWAYEZU**
Avocats près les Cours et Tribunaux



A Monsieur le Procureur Général de la République
à
Bujumbura

N/R n° 035/F.N/F.Ny/2009

Objet : Plainte de la SNR contre Alexis Sinduhije

Monsieur le Procureur Général,

Je me permets de venir à vous pour solliciter votre intervention dans l'instruction du dossier référé en marge. Jusqu'aujourd'hui, à la troisième audition de Mr Alexis Sinduhije, nous avons fait preuve d'une grande collaboration avec le Parquet en Mairie de Bujumbura en livrant des éléments de fait suffisamment étayés pour lui permettre de poursuivre ses investigations. Cependant, nous avons le désagréable sentiment, confirmé par d'autres informations qui nous parviennent, que le Parquet est sous la pression du Service National des Renseignement qui lui dicte la marche de l'instruction.

Malgré les informations déjà livrées et la promesse que nous avons faite au Magistrat instructeur de l'aider dans ses investigations, l'instruction prend une tournure de harcèlement tendant à nous obliger de livrer les sources d'information sous couvert de recherche de preuve. Demain, le 18 août 2009, nous serons à la quatrième audition et nous avons déjà le pressentiment que le Parquet n'a pas l'intention d'exploiter les informations déjà en sa possession, mais de nous mettre la pression pour que le SNR accède à nos sources d'information.

C'est ici, Monsieur le Procureur Général, que nous sollicitons votre intervention pour demander au Parquet en Mairie d'instruire ce dossier en toute indépendance vis-à-vis du SNR, et avec maturité car ce dossier n'est pas ordinaire. Nous avons fait la promesse de collaborer avec le Parquet et nous la réitérons. Mais si le Parquet opte pour la pression en vue de satisfaire le SNR, nous serons obligés de livrer au public les informations que normalement nous lui réservons. Et ceci pourra avoir des conséquences diplomatiques que le gouvernement aura du mal à gérer, ce que nous ne souhaitons pas.

Par conséquent, nous vous prions de bien vouloir user de votre autorité auprès du Parquet en Mairie, pour que ce dossier soit géré avec la sérénité nécessaire à la manifestation de la vérité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur Général, l'assurance de ma parfaite considération.

Bujumbura, le 17 août 2009

Pour Alexis SINDUHIJE

Son Conseil

Maître François NYAMOYA

C.P.I

- Monsieur le Procureur en Mairie de Bujumbura

